

Délibération N°15/2026

Objet : Election du maire

Délibération N°16/2026

Objet : Election du maire délégué de Brandon

Délibération N°17/2026

Objet : Election du maire délégué de Clermain

Délibération N°18/2026

Objet : Election du maire délégué de Montagny

Délibération N°19/2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoint

Délibération N°20/2026

Objet : Election des adjoints

Délibération N°21/2026

Objet : Désignation des conseillers communautaires

Délibération N°22/2026

Objet : Indemnités du maire

Délibération N°23/2026

Objet : Indemnités des maires délégués

Délibération N°24/2026

Objet : Indemnités conseiller municipal délégué

Délibération N°25/2026

Objet : Création des commissions communales

Délibération N°26/2026

Objet : Création commission appel d'offres

Délibération N°27/2026

Objet : Création CCID

Délibération N°28/2026

Objet : Désignation des délégués au SIVOS

Délibération N°29/2026

Objet : Désignation des délégués au SIRTOM

Délibération N°30/2026

Objet : Désignation des délégués au SYDESL

Délibération N°31/2026

Objet : Désignation des délégués au Syndicat des eaux de la haute Grosne

Délibération N°32/2026

Objet : Désignation des délégués à l'OT

Délibération N°33/2026

Objet : Désignation d'un représentant à Champrouge

Le registre des délibérations est consultable en mairie



DELIBERATION N°15/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du doyen d'âge jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER.

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Élection du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrage exprimés : 15 (4 votes blancs)

Ont obtenu :

M. SOUFFLOT David : 14 voix

M. BOUCAUD Franck : 1 voix

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** Monsieur SOUFFLOT David maire de la commune nouvelle de NAVOUR-SUR-GROSNE ;
- **INSTALLE** Monsieur SOUFFLOT David en qualité de maire de la commune nouvelle de NAVOUR-SUR-GROSNE ;
- **AUTORISE** Monsieur SOUFFLOT David à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge



Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°16/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire, David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Élection du maire délégué de la commune de Brandon

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2113-12-2, aux termes duquel le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7C ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrage exprimés : 14 (5 votes blancs)

Ont obtenu :

M. BÉQUIN Jérôme : 14 voix

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** Monsieur BÉQUIN Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, maire délégué de la commune déléguée de BRANDON, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°17/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Élection du maire délégué de la commune de Clermain

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2113-12-2, aux termes duquel le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7C ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrage exprimés : 14 (5 votes blancs)

Ont obtenu :

Mme MARC Amélie : 14 voix

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** Madame MARC Amélie, ayant obtenu la majorité des suffrages, maire déléguée de la commune déléguée de CLERMAIN, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°18/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Élection du maire délégué de la commune de Montagny-sur-Grosne

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2113-12-2, aux termes duquel le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7C ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrage exprimés : 16 (3 votes blancs)

Ont obtenu :

M. BOUCAUD Franck : 16 voix

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** Monsieur BOUCAUD Franck, ayant obtenu la majorité des suffrages, maire déléguée de la commune déléguée de Montagny-Sur-Grosne, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°19/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°20/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Élection des adjoints au maire

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrage exprimés : 15 (4 votes blancs)

Ont obtenu :

Liste conduite par Jérôme BÉQUIN : 15 voix

Le conseil municipal :

- **PROCLAME élue** la liste conduite par Monsieur Jérôme BÉQUIN
- **INSTALLE dans leur fonction d'adjoints au maire :**
 - Monsieur Jérôme BÉQUIN en qualité de 1^{er} adjoint ;
 - Madame Amélie MARC en qualité de 2^e adjointe ;
 - Monsieur Franck BOUCAUD en qualité de 3^e adjoint ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°21/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Désignation des conseillers communautaires

Considérant qu'en application de l'article L. 273-11 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal ;

Vu le code électoral et notamment l'article L. 273-11 ;

Vu le tableau du conseil municipal établi à l'issue de l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant que la commune dispose de 2 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant au sein de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charollais et Mâconnais ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la désignation des conseillers communautaires dans l'ordre du tableau ;
- **DIT** que sont désignés :

Conseillers communautaires titulaires :

Monsieur David SOUFFLOT, Maire.

Monsieur Jérôme BÉQUIN, 1^{er} adjoint.

Conseillère communautaire suppléante :

Madame Amélie MARC, 2^{eme} adjointe.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°22/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, , Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Indemnités du maire de la commune nouvelle

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Considérant que le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème ci-dessous :

Population (habitants) taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :
De 500 à 999 44.3 %

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du nouveau Maire, M. David SOUFFLOT, de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 39.45 % de l'Indice brut terminal de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

ANNEXE

Délibération N°22/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

(art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Fonction	Nom / Prénom	Taux appliqué
Maire	David SOUFFLOT	39.45 %
Maire délégué De Brandon	Jérôme BÉQUIN	23.25 %
Maire déléguée De Clermain	Amélie MARC	23.25 %
Maire délégué De Montagny/Grosne	Franck BOUCAUD	23.25 %
Conseiller municipal avec délégation	Arnaud DENOJAN	6.08 %

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com



DELIBERATION N°23/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Indemnités des maires délégués de la commune nouvelle

Considérant que les maires délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction, fixée par le conseil municipal dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ainsi que l'article L2113-13 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction des maires délégués ;

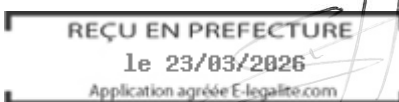
Après en avoir délibéré à 1 voix contre, 1 abstention et 17 voix pour, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire délégué comme suit :
 - Maire de la commune déléguée de *BRANDON* :
23.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Maire de la commune déléguée de *CLERMAIN* :
23.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Maire de la commune déléguée de *MONTAGNY/GROSNE* :
23.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DIT** que le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



ANNEXE

Délibération N°23/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

(art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Fonction	Nom / Prénom	Taux appliqué
Maire	David SOUFFLOT	39.45 %
Maire délégué De Brandon	Jérôme BÉQUIN	23.25 %
Maire déléguée De Clermain	Amélie MARC	23.25 %
Maire délégué De Montagny/Grosne	Franck BOUCAUD	23.25 %
Conseiller municipal avec délégation	Arnaud DENOJAN	6.08 %

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com



DELIBERATION N°24/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Indemnité de fonction au conseiller municipal délégué

Considérant que le maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux ;

Considérant que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'indemnité de fonction allouée au conseiller municipal délégué ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et L2123-24-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6.08% de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DIT** que le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



ANNEXE

Délibération N°24/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

(art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Fonction	Nom / Prénom	Taux appliqué
Maire	David SOUFFLOT	39.45 %
Maire délégué De Brandon	Jérôme BÉQUIN	23.25 %
Maire déléguée De Clermain	Amélie MARC	23.25 %
Maire délégué De Montagny/Grosne	Franck BOUCAUD	23.25 %
Conseiller municipal avec délégation	Arnaud DENOJAN	6.08 %

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com



DELIBERATION N°25/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Création des commissions communales

Considérant qu'en application de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement des services municipaux et la préparation des dossiers soumis au conseil municipal, de créer des commissions communales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de créer les commissions communales suivantes :

Commission finances - Budget

Commission travaux - voirie - Chemins - Forêts

Commission Bâtiment – Patrimoine bâti – Urbanisme

Commission Cadre de vie – Environnement – Embellissement

Commission affaires scolaires - CIAS

Commission Vie locale – Associations – Communication

Commission citoyenne

- **DECIDE** que les commissions communales seront composées de maximum 10 membres.
- **PRECISE** que la commission citoyenne, compte tenu de sa composition et de son fonctionnement spécifique, fera l'objet d'une délibération distincte.
- **DECIDE** de procéder à la désignation des membres de ces commissions.
- **DIT** que le maire et les maires délégués sont présidents de droit de chacune des commissions créées.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°25/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Création des commissions communales

Considérant qu'en application de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement des services municipaux et la préparation des dossiers soumis au conseil municipal, de créer des commissions communales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de créer les commissions communales suivantes :

Commission finances - Budget

Commission travaux - voirie - Chemins - Forêts

Commission Bâtiment – Patrimoine bâti – Urbanisme

Commission Cadre de vie – Environnement – Embellissement

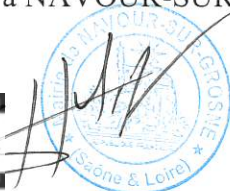
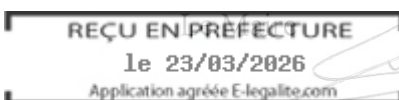
Commission affaires scolaires - CIAS

Commission Vie locale – Associations – Communication

Commission citoyenne

- **DECIDE** que les commissions communales seront composées de maximum 10 membres.
- **PRECISE** que la commission citoyenne, compte tenu de sa composition et de son fonctionnement spécifique, fera l'objet d'une délibération distincte.
- **DECIDE** de procéder à la désignation des membres de ces commissions.
- **DIT** que le maire et les maires délégués sont présidents de droit de chacune des commissions créées.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.



Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°26/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Création de la commission d'appel d'offres

Considérant que la commune doit constituer une commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer une commission d'appel d'offres à caractère permanent.
- **DESIGNE** les membres suivants :

Membres titulaires :

M. Bernard PETIT
M. Bertrand JOLY
Mme Amélie MARC

Membres suppléants :

M. Arnaud DENOJEAN
M. Cindy ROQUENCOURT
M. Franck BOUCAUD

- **DIT** que le Maire est président de droit de la commission.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°26/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Création de la commission d'appel d'offres

Considérant que la commune doit constituer une commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer une commission d'appel d'offres à caractère permanent.
- **DESIGNE** les membres suivants :

Membres titulaires :

M. Bernard PETIT
M. Bertrand JOLY
Mme Amélie MARC

Membres suppléants :

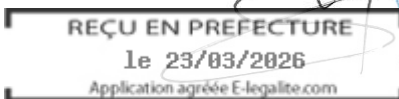
M. Arnaud DENOJEAN
M. Cindy ROQUENCOURT
M. Franck BOUCAUD

- **DIT** que le Maire est président de droit de la commission.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance





DELIBERATION N°28/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : désignation des délégués au SIVOS de la Noue

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner trois délégués titulaires et 3 délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la NOUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires** :

David SOUFFLOT (Membre de droit)

Bernard PETIT

Julie CHATRE

- **Délégués suppléants** :

Coralie COURTOIS

Amélie MARC

Catherine VAIRON

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com



DELIBERATION N°29/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, , Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER.

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : désignation des délégués au SIRTOM

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée de la Grosne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires** :

David SOUFFLOT
Bertrand JOLY

- **Délégué suppléant** :

Arnaud DENOJEAN

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com



DELIBERATION N°30/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : désignation des délégués au SYDESL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires** :

Lydie TREMEAUD
Raphaël CHARNAY

- **Délégué suppléant** :

Arnaud DENOJEAN

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com



DELIBERATION N°31/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, , Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : désignation des délégués au Syndicat des eaux

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat des eaux de la Haute Grosne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires** :

David SOUFFLOT
Bertrand JOLY

- **Délégué suppléant** :

Raphael CHARNAY

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°32/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, , Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : désignation des représentants de la commune à l'office du tourisme

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès de l'Office de Tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires** :

Cindy ROQUENCOURT

- **Délégué suppléant** :

Stéphanie ROUGEOT

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°33/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Fabienne PRUNOT, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau Maire David SOUFFLOT.

Étaient présents : Jérôme BEQUIN, Franck BOUCAUD, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Coralie COURTOIS, Arnaud DENOJEAN, Joris GUERIN, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Bernard PETIT, Jean PIEBOURG, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, David SOUFFLOT, Lydie TREMEAU, Catherine VAIRON, Adeline XAVIER

Étaient absents :

Étaient excusés : Raphaël CHARNAY

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT

Secrétaire de séance : Coralie COURTOIS

OBJET : Désignation d'un représentant au collège des partenaires institutionnels de la fondation Champrouge

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du collège des partenaires institutionnels de la fondation Champrouge ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants dans les organismes extérieurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jérôme BÉQUIN pour représenter la commune au sein du collège des partenaires institutionnels de la fondation Champrouge.

Ainsi fait et délibéré à NAVOUR-SUR-GROSNE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance